



Communiqué de Presse
12 février 2025

La Région Sud, le Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Enedis signent une convention de partenariat en faveur de la transition écologique et énergétique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur et Enedis ont signé une convention de partenariat à l'issue de l'Assemblée Générale du réseau des Parcs qui s'est tenue le mercredi 12 février 2025 à Carpentras au siège du Parc du Mont-Ventoux.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche ambitieuse, en cohérence avec les politiques publiques portées par la Région Sud notamment le Plan Climat « Une COP d'avance », et les projets de territoire à 15 ans inscrits dans les Chartes des Parcs naturels régionaux (PNR), visant à un développement durable et équilibré de ces espaces ruraux habités.

Il fait suite à une série d'engagements forts pris par Enedis avec la Région Sud et La Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis 2019 :

- Dans un premier temps, avec la signature fin 2019 de la charte d'engagement : Enedis, acteur engagé du Plan Climat régional « Une COP d'avance » ;
- Puis le vote en octobre 2024 par les conseillers régionaux d'une convention cadre de partenariat entre la Région Sud et Enedis : un partenariat stratégique pour la planification écologique, dans le but de concilier les enjeux de décarbonation et préservation de la biodiversité.

Sur le plan national, Enedis a également noué un **partenariat stratégique avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, signé pour la première fois en mars 2022 et reconduit en avril 2024. Cet accord vise à **mettre en place des solutions concrètes pour préserver la biodiversité et accompagner la transition écologique** dans les territoires de Parc.

Une nouvelle convention pour définir les modalités de collaboration entre Enedis et les Parcs naturels régionaux de la Région Sud

Signé par **Jacqueline Bouyac, Vice-présidente de la Région Sud**, Présidente du Parc du Mont-Ventoux, représentant le Président Renaud Muselier ; **Jean Mangion, Président du Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur**, Président du Parc des Alpilles, et **Jacques Nicoli, Directeur régional d'Enedis Provence Alpes du Sud**, ce document établit un cadre structurant visant à renforcer la collaboration entre les signataires.

L'un des axes principaux consiste à mettre en place un système de revue des travaux, qu'il s'agisse de maintenance, d'enfouissement de lignes ou de nouveaux projets, visant à **protéger la faune et à minimiser les impacts sur les paysages**. Ce dispositif permettra d'assurer une concertation en amont entre Enedis, la Région Sud et les Parcs afin de coordonner les interventions pour **protéger les habitats sensibles avec une attention particulière portée aux zones Natura 2000**.

Un second axe repose sur **l'accompagnement et la sensibilisation des équipes et des prestataires** d'Enedis par les Parcs naturels régionaux, en collaboration avec le LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin **de mieux intégrer les enjeux paysagers et écologiques dans les interventions de terrain**.

Enfin, **l'exploitation des données numériques représente un levier essentiel** pour les Parcs, tant dans leur stratégie de sobriété énergétique que dans la lutte contre la précarité énergétique et la préservation de la qualité du ciel nocturne. Pour cela, la convention prévoit l'accès des Parcs aux outils numériques d'Enedis tel que le Portail Collectivités, qui permet d'accéder en temps réel à l'ensemble des services du distributeur : projets, travaux, coupures ou données cartographiques. Ce type d'informations va permettre aux Parcs naturels régionaux de soutenir les projets locaux d'énergies renouvelables, de faciliter les économies d'énergie ou encore de favoriser la réduction de la pollution lumineuse sur leurs territoires.

Signée pour une durée de quatre ans, les modalités de mise en œuvre de cette convention seront détaillées dans des accords bilatéraux spécifiques à chaque Parc naturel régional afin d'adapter les actions aux particularités locales. Certains Parcs ont déjà mis en œuvre des actions concrètes sur le terrain avec les équipes d'Enedis, témoignant de l'engagement des signataires et du caractère opérationnel de ce partenariat.

L'association Réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée en 2015 et rassemble les 9 Parcs de la Région - Alpilles, Baronnies provençales, Camargue, Luberon, Mont-Ventoux, Préalpes d'Azur, Queyras, Sainte-Baume, Verdon - soit un tiers de la superficie régionale, plus de 350 communes et près de 800 000 habitants. Chaque Parc est représenté par son Président et 2 autres élus désignés au sein de chaque Comité syndical. Cette structure permet aux Parcs régionaux de parler d'une seule et même voix, de valoriser leurs actions au niveau régional et de faciliter le développement des projets mutualisés menés en « Interparc ».

Contact presse :

Laetitia BAUDRY, Parc naturel régional des Alpilles - 06 73 88 46 62 -
l.baudry.pnra@gmail.com

Audrey VENDEMBILQUE, Chef d'agence communication Enedis PADS - 06 83 47 95 05
- audrey.vendembilque@enedis.fr